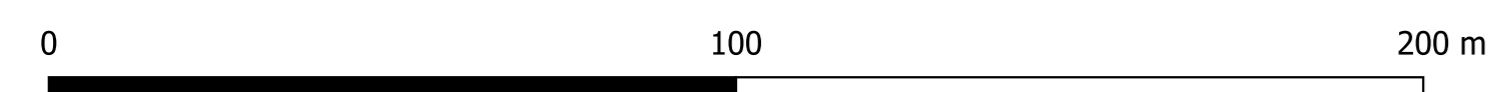
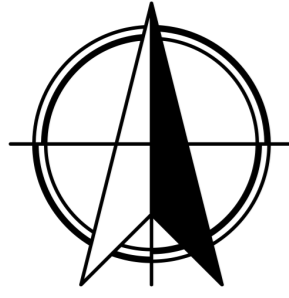


Indice	Date	Modifications	Dessiné	Vérifié
A	29/05/2024	Première émission	AJN	JPS
B	18/09/2025	Deuxième émission	AJN	JPS
C	18/02/2025	Troisième émission	AJN	JPS



**Mesures de gestion des eaux pluviales**

- Secteur 1 :  
Incitation : Récupération/déraccordement des eaux pluviales  
Préconisation : Gestion à la parcelle de 64l/m<sup>2</sup> dans les zones de pleine-terre
- Secteur 2 :  
Incitation : Récupération/déraccordement des eaux pluviales  
Prescription : Gestion à la parcelle de 75l/m<sup>2</sup> dans les zones de pleine-terre
- Secteur 3 :  
Incitation : Récupération/déraccordement des eaux pluviales  
Prescription : Gestion à la parcelle de 75l/m<sup>2</sup> dans les zones de pleine-terre et gestion des BV amonts
- Secteur 4 :  
Zone inondable, passages d'eau superficielle, maintien de la transparence hydraulique  
Construction interdite
- Secteur 5 :  
Prescriptions du secteur 2  
ET  
Prescription Complémentaire : Réhausser seuil de construction de 20cm

**Système de collecte des eaux pluviales**

- Point de rejet dans le milieu naturel
- Ouvrage existant de gestion des eaux pluviales
- Réseau canalisé
- Collecteur à ciel ouvert

**Fond de plan**

- Bâtiments
- Parcelles

